

Hier soir le Sénat a définitivement voté la loi EROM et son article 34 nonies qui supprime la notion de risque négligeable de la loi Morin sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français. C'est une grande satisfaction pour les associations qui ont contesté cette disposition perverse, cause de 98% des dossiers rejetés. L'ANVVEN fut la première et longtemps la seule association à mener le combat allant jusqu'à proposer le boycott du CIVEN.

La méthode utilisée par l'Assemblée nationale le 9 février a soulevé bien des interrogations et suscité des craintes. Je remercie le député JP Gille d'avoir pris le temps de me contacter par téléphone pour m'expliquer la situation qui a conduit à ce compromis avec le Gouvernement qui a insisté pour glisser un amendement n°3 qui pose bien des questions. Merci aussi au député Ibrahim Aboubacar qui m'a adressé un long mail suffisamment explicite. Merci aussi au Président Olivier Faure et à la députée Maina Sage pour leur mail visant à dissiper les malentendus. Félicitations à la sénatrice Lana Tetuanui pour son engagement et sa ténacité.

Pour ne pas perturber le vote du Sénat, l'ANVVEN a décidé de ne pas lancer des communiqués de presse aussi vifs que ceux publiés dans la presse polynésienne. L'objectif majeur poursuivi depuis l'automne 2009, était de supprimer le risque négligeable et c'est maintenant fait; tout le reste est secondaire et nous aurons le temps de demander des assurances et des garanties à propos de l'amendement n° 3 qui met en place cette nouvelle commission.

A ce moment j'ai une pensée pour les victimes qui, comme moi, partagent le quotidien des cancéreux victimes des essais nucléaires et qui se battent contre la maladie et l'insuffisance de la loi Morin.

Ce 14 février restera comme une grande date dans le juste combat des victimes des essais nucléaires.

Je vous souhaite une bonne journée.

Pierre Marhic

Président de l'ANVVEN.